



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 26125

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la privatisation partielle du groupe public Aérospatiale et de sa fusion avec Matra Haute Technologie (groupe Lagardère) ainsi que de la mise en place de la réduction du temps de travail dans ce groupe. Dans ce groupe, les profits ne cessent de croître et les carnets de commandes n'ont jamais été aussi fournis (MBD-F avait prévu 6 milliards de commandes en 1998... 12 milliards ont été réalisés). Les efforts de productivité ont été essentiellement supportés par les salariés, les conditions de vie et de travail se sont dégradées. La moyenne d'âge est de l'ordre de quante-cinq ans et des centaines d'emplois hautement qualifiés disparaissent chaque année dans ces entreprises. Notre société est malade du chômage et de l'exclusion. Les politiques de suppressions d'emplois menées depuis trop longtemps dans les entreprises les plus profitables n'ont pas été sans conséquences dans le développement de ces drames. Les consultations syndicales auprès des personnels montrent une forte attente de réduction du temps de travail avec création d'emplois mais les directions d'entreprises du groupe s'y refusent et affirment qu'elles n'appliqueront la loi que lorsque celle-ci sera devenue incontournable. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que l'emploi (réduction du temps de travail et créations d'emplois) et les besoins du pays deviennent un élément essentiel de la négociation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du groupe Aérospatiale et notamment sur la mise en place de la réduction du temps de travail. Aérospatiale a signé un accord cadre sur la réduction du temps de travail le 30 mars 1999, par lequel la société s'engage à procéder à 2 000 embauches sur la période 1999-2001. Les parties contractantes ont tenu à réaffirmer leur attachement à la politique contractuelle et leur volonté de prendre part à l'effort en faveur de l'emploi. Dans cet esprit, elles ont élaboré, malgré les situations différenciées des divisions, un processus d'harmonisation de réduction du temps de travail, qui permet par cet accord cadre, et en poursuivant la politique contractuelle engagée, d'en assurer la mise en oeuvre dans la société et les différentes entités nées de la filialisation de ses activités industrielles.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26125

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1178

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4311